

25 juillet 2025

Chère/cher Actionnaire,

Modifications apportées aux fonds :

- **M&G (Lux) Pan European Sustain Paris Aligned Fund ; et**
- **M&G (Lux) Global Sustain Paris Aligned Fund**

(individuellement un « **Fonds** » et collectivement les « **Fonds** »), tous les deux des compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1 (la « **Société** »)

Nous vous recommandons de lire attentivement la présente lettre.

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Je vous informe par la présente que les Fonds ont reçu le label « Towards Sustainability » (le « **Label** »), avec une date d'entrée en vigueur fixée au mardi 1^{er} juillet 2025 (la « **Date d'entrée en vigueur** »). Le Label est décerné par Febelfin, la Fédération belge du secteur financier. Afin de se conformer aux exigences du Label, les Fonds doivent respecter ses « Normes de qualité » en matière d'investissement durable et socialement responsable.

Un résumé de ces exigences est disponible dans une nouvelle annexe intitulée « Norme de qualité 'Towards Sustainability' » introduite dans les informations en matière de durabilité de chaque Fonds, disponibles sur le site Internet de M&G.

Les exclusions et restrictions environnementales, sociales et de gouvernance actuellement appliquées par les Fonds, et indiquées dans les informations en matière de durabilité de chaque Fonds, sont déjà plus restrictives que celles requises par le Label, et par conséquent, aucun changement n'a été apporté à la manière dont les Fonds sont gérés.

Les Objectifs d'investissement, les Politiques d'investissement et les Stratégies d'investissement respectifs des Fonds sont restés inchangés, et leur classification en vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») est restée la même. Il n'y a pas eu de changement au niveau de la liquidité et du profil de risque du Fonds. La modification n'a entraîné aucun changement immédiat pour le portefeuille du Fonds.

suite à la page suivante

Coûts d'administration associés aux modifications

Tous les coûts d'administration associés aux modifications seront à la charge de M&G.

Modifier votre investissement

- **Tous les Actionnaires, à l'exception des détenteurs de la Catégorie d'actions X :**

Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société, à tout moment conformément à nos conditions générales.

- **Détenteurs de la Catégorie d'actions X uniquement :**

Vous avez la possibilité d'échanger vos parts contre celles d'un autre compartiment de la Société, ou de les vendre, à tout moment conformément à nos Conditions générales. Toutefois, l'échange serait soumis aux conditions spécifiques applicables aux échanges entre les catégories d'actions X telles que décrites dans le Prospectus de la Société. En outre, les échanges et les rachats de catégories d'actions X effectués dans les trois ans suivant la date de souscription initiale seront soumis à l'application d'une Commission de vente différée conditionnelle, comme indiqué dans le Prospectus.

Pour de plus amples informations

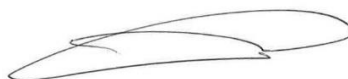
En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du service client par e-mail à l'adresse csmandg@caceis.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00 CET. Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Sincères salutations,



Forbes Fenton
Conducting Officer, M&G Luxembourg S.A.



Darren Judge
Conducting Officer, M&G Luxembourg S.A.

pour le compte et au nom du Conseil d'administration de M&G (Lux) Investment Funds 1